Règlement Intérieur de l’APDP

Conformément aux dispositions des articles 44 de la Loi n° 1.565 du 3 décembre 2024 relative à la protection des données personnelles et 27 de l’Ordonnance Souveraine n° 11.327 du 10 juillet 2025 portant application de la Loi n° 1.565, l’APDP a adopté son Règlement Intérieur.

Celui-ci a vocation à préciser les modalités d’organisation et de fonctionnement de l’APDP, les règles de procédures applicables ainsi que la procédure de sanction devant la Formation restreinte.

Le Règlement Intérieur est disponible ici